



Avis d'entrée en vigueur du règlement sur les redevances d'aménagement

(D02-18)

VEUILLEZ PRENDRE NOTE que le Conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury a adopté le Règlement N° 16-2020 sur les redevances d'aménagement à l'échelle municipale le 8 juin 2020, en vertu du paragraphe 2 (1) de *la Loi de 1997 sur les redevances d'aménagement, SO, 1997 c. 27*, tel que modifié;

Ledit règlement entre en vigueur le 1^{er} septembre 2020.

ANNEXE B-1 DU RÈGLEMENT N° 16-2020

Service	RÉSIDENTIEL				NON-RÉSIDENTIEL
	Unité unifamiliale et semi-détachée	Appartements - 2 chambres à coucher +	Appartements - Suite et 1 chambre à coucher	Autres multiples	(par pied carré de surface de plancher)
Services à l'échelle municipale:					
Routes et services connexes	1,481	1,145	861	1,408	0.86
Services de protection contre les RDA. Études de base	89	69	52	85	0.05
RDA. Études de base	78	60	45	74	0.04
Total des services municipaux	1,648	1,274	958	1,567	0.95
Services urbains					
Services d'assainissement	1,385	1,071	806	1,317	0.83
Services d'eau	624	482	363	593	0.37
Total des services urbains	2,009	1,553	1,169	1,910	1.20
GRAND TOTAL ZONE URBAINE	3,657	2,827	2,127	3,477	2.15



FRAIS POUR SEPT. DU 1er 2020 AU 31 AOÛT 2021 (1/3 (33%) DE LA SUPERFICIE URBAINE TOTALE)	\$ 1,219	\$ 942.33	\$ 709	\$ 1,159	\$ 0.71
FRAIS POUR SEPT. DU 1er 2021 AU 31 AOÛT 2022 (2/3 (66%) DE LA SUPERFICIE URBAINE TOTALE)	\$ 2,438	\$ 1,884.67	\$ 1,418	\$ 2,318	\$ 1.43
FRAIS POUR SEPT. DU 1er 2022 AU 31 AOÛT 2023 (3/3 (100%) DE LA SUPERFICIE URBAINE TOTALE)	\$ 3,657	\$ 2,827	\$ 2,127	\$ 3,477	\$ 2.15

Le barème des redevances d'aménagement imposées par le règlement entre en vigueur le 1er septembre 2020.

Une copie du règlement complet est disponible pour examen sur le site Web de la Ville au lien suivant:

<https://www.hawkesbury.ca/hotel-de-ville/urbanisme/frais-de-redevances>